



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Box/Boîte de Réception des
Soumissions**
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet Health Care of Excellence	
Solicitation No. - N° de l'invitation EC016-211079/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client EC016-211079	Date 2021-05-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWJ-005-5986	
File No. - N° de dossier PWJ-0-43065 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-06-15 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lomax (PWJ), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur pwj005
Telephone No. - N° de téléphone (506) 639-8503 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation numéro 4 est soumise et comprend la modification numéro 4 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. À la question 6 de la modification n° 003, nous comprenons que le seul CV à inclure à la phase 1 est celui de l'architecte principal. Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a personne d'autre à inclure?

Question 6 de la modification n° 003

Veillez confirmer que nous devons remplir la section 3.2.3, Réalisations des principaux membres du personnel dans le cadre de projets, uniquement pour les membres de l'équipe du proposant et non pour les membres de l'équipe des experts-conseils (c'est-à-dire les sous-experts-conseils et les experts-conseils spécialisés). Oui.

Correction apportée à la réponse 6 de la modification n° 003

Il faut remplir la section 3.2.3, Réalisations des principaux membres du personnel dans le cadre de projets, pour le proposant ainsi que pour les sous-experts-conseils et les spécialistes clés.

2. Si le proposant souhaite travailler avec un partenaire architecte (sans contrat de type « coentreprise »), est-ce que les trois projets mentionnés à la section 3.2.1 peuvent être une combinaison des projets des deux firmes de façon à tenir compte de ce partenariat?

Non. Le proposant principal doit avoir l'expérience requise.

3. L'équipe d'approvisionnement peut-elle envisager d'assouplir les dispositions relatives aux coentreprises et permettre aux équipes de former un partenariat sous forme de consortium d'architectes? Considérant la nature de la phase de travail (préconception), l'exigence administrative de former une coentreprise n'est pas une pratique courante. Nous recommandons tout de même d'exiger qu'une entité du consortium d'architectes soit chargée de diriger le projet et de prendre en charge les éléments contractuels. Dans un pareil cas, la sous-section 3 de l'IG14, Coentreprise (« La soumission et tout contrat subséquent doivent être signés par tous les membres de la coentreprise à moins qu'un membre ait été nommé pour représenter tous les membres de la coentreprise. »), serait respectée et les deux entités du consortium pourraient être considérées comme un proposant principal sans combiner les obligations financières et juridiques.

Non. Les coentreprises doivent satisfaire pleinement à toutes les exigences énoncées dans la demande de soumissions.

4. Est-ce que TPSGC accepte de reconnaître l'expérience acquise dans le cadre d'un projet pour une coentreprise en voie d'être constituée légalement?

Non.